



Versailles, le 28/03/2012

NOTE AUX COPROPRIETAIRES

Résidence Versailles Grand Siècle

Objet : Travaux de remplacement de fenêtres

Madame, Monsieur,

Des travaux de remplacement de fenêtres sont régulièrement réalisés dans la résidence Versailles Grand Siècle par différentes entreprises. Or, nous constatons beaucoup d'irrégularités.

Nous tenons à vous rappeler que, suivant le règlement de copropriété, les fenêtres doivent être remplacées à l'identique afin de ne pas dénaturer l'aspect extérieur de l'immeuble. En conséquence, vous devez respecter les dimensions (dépose totale), l'ouverture, la matière (aluminium) et la couleur (champagne anodisé).

Nous vous informons, par la présente, que si vous ne suivez pas ces obligations, nous ferons déposer vos fenêtres par toute voie légale.

Nous restons à votre disposition pour vous donner tous les renseignements utiles concernant ces travaux.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Isabelle MENAGER
Gestionnaire